

# Proposition de formations aux élus par l'ADIL 22

## 1/ Introduction synthétique à la problématique du logement

Objectif : Vous apprendre à vous repérer dans l'empilement des règles qui régissent la production, la rénovation et l'accès dans le parc public et le parc privé, pour faire de l'habitat une véritable politique d'aménagement de vos territoires.

## 2/ Le parc social : de la mise en place du conventionnement avec le bailleur social à la gestion de la demande

Objectif : Vous donner la maîtrise des aspects juridiques et pratiques des différentes étapes allant de l'accord avec le bailleur social sur une opération, à son financement, jusqu'à l'attribution des logements, en tenant compte de la réforme en cours sur la gestion de la demande.

## 3/ De la non décence à l'insalubrité : la responsabilité de l' élu

Objectif : Vous donner les bons outils pour repérer, qualifier et utiliser les dispositifs de traitement ainsi que leurs incidences sur les droits des propriétaires et des locataires.

## 4/ La copropriété et l'action publique : l'essentiel à connaître

Objectif : Vous apprendre à maîtriser leur régime juridique, à en repérer les dysfonctionnements et vous donner la maîtrise des outils de redressement et de mise aux normes.

## 5/ Articulation entre les différents dispositifs en cas d'impayés de loyers, de facture d'énergie ou de crédit immobilier

Objectif : Refaire un point avec votre CCAS sur les différentes aides et dispositifs permettant d'accompagner les accédants ou les locataires de votre territoire, en difficulté et sur la maîtrise des procédures d'expulsion, de surendettement, de droit au logement et de lutte contre le logement indigne.



ADIL 22  
3 Bis Allée Marie Le Vaillant - 22000 SAINT BRIEUC  
☎ 02 96 61 50 46 ; ✉ [adil.22@orange.fr](mailto:adil.22@orange.fr)  
Internet : [www.adil22.org](http://www.adil22.org)

Association loi 1901 agréée par le Ministère en charge du Logement  
SIREN 319 253 472